



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le quinzième jour du mois de juin de l'an deux mille dix à seize heures trente minutes (15-06-2010 à 16 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Laurence Méthot, préfet et mairesse de la Ville de Port-Cartier  
Madame Henriette Lapierre, conseillère Ville de Port-Cartier  
Madame Lorraine Dubuc-Johnson, conseillère Ville de Sept-Îles

PUBLIC : 2

JOURNALISTES : 2

Monsieur Alain Lapierre agit comme directeur général et secrétaire trésorier.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

La préfet, madame Laurence Méthot, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 31.

**#2010-06-113                      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 JUIN 2010**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Lorraine Dubuc-Johnson,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du 15 juin 2010 tel que présenté et en laissant l'item «Affaires nouvelles» ouvert".

**#2010-06-114                      ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 18 MAI 2010 ET DE LA SESSION SPÉCIALE DU 8 JUIN 2010**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les procès-verbaux de la session régulière du 18 mai 2010 et de la session spéciale du 8 juin 2010 tel que présentés".

**CORRESPONDANCE**

- 1 Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques
- 2 Normes régissant la construction, le déplacement ou l'agrandissement d'un bâtiment principal
- 3 Chèque du Programme Pacte rural

**#2010-06-115****APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 15 JUIN 2010**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Lorraine Dubuc-Johnson,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 15 juin 2010, au montant de 140 216,72 \$".

(Voir annexe "A")

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

---

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

**#2010-06-116****APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU TNO LAC-WALKER AU 15 JUIN 2010**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 15 juin 2010 au montant de 29 143,10 \$".

(Voir Annexe "B").

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

---

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

**#2010-06-117****ENTÉRINER L'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DU 31 MAI 2010 POUR L'AJOUT DE GRAVIER DANS LES ACCOTEMENTS DU CHEMIN DU LAC DAIGLE**

ATTENDU QU'il était opportun d'ajouter du gravier à certains endroits dans les accotements du chemin du lac Daigle;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise « Équipements Nordiques » en date du 31 mai 2010 pour réaliser lesdits travaux au montant de 3 190 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE l'offre de services a été acceptée par le directeur général, monsieur Alain Lapierre, le 1<sup>er</sup> juin 2010;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Lorraine Dubuc-Johnson,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières entérine l'acceptation de l'offre de services du 31 mai 2010 de l'entreprise « Équipements Nordiques » pour l'ajout de gravier dans les accotements du chemin du lac Daigle, pour la somme de 3 190 \$, taxes applicables en sus;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer tout document s'y rattachant".  
(Voir Annexe "C").

**#2010-06-118**

**ACCORDER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PACTE RURAL À L'ORGANISME "LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-ESPRIT-DE-RIVIÈRE-PENTECÔTE"**

ATTENDU QU'UNE subvention accordée en 2009 à l'organisme la Fabrique de la paroisse Saint-Esprit de Rivière-Pentecôte et consignée dans le protocole d'entente n° PR-2009-30, en référence à la résolution PR-2009-05-103 au montant de 12 000 \$ n'a pas été versée pour travaux non réalisés;

ATTENDU QUE ledit projet est reporté en 2010 pour être inclus dans des travaux complémentaires faisant l'objet d'une nouvelle demande en 2010;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières accepte d'unifier les deux projets pour établir un nouveau protocole portant le numéro PR-2010-18 et que par conséquent, le protocole PR-2009-30 soit annulé;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières accorde une subvention de 20 000 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Esprit de Rivière-Pentecôte pour le projet de réfection de l'église et que les modalités concernant le versement et le suivi soient établis par le protocole d'entente no. PR-2010-18 et accepté entre l'organisme et la MRC de Sept-Rivières;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer tout document s'y rattachant".

**#2010-06-119**

**ENTÉRINER L'OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DU CHEMIN DU LAC DAIGLE - PAVAGE**

ATTENDU QU'il est opportun d'effectuer des travaux d'entretien sur le chemin du lac Daigle (travaux de réparation du pavage);

ATTENDU QUE la soumission la plus basse conforme a été déposée par l'entreprise « Les Fissures P.B. inc. » pour un montant total de 5 600 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE ladite soumission a été acceptée par le directeur général, monsieur Alain Lapierre, en date du 4 juin 2010;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Lorraine Dubuc-Johnson,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières entérine l'octroi d'un contrat à l'entreprise « Les Fissures P.B. inc. » pour des travaux de réparation du pavage sur le chemin du lac Daigle pour la somme de 5 600 \$, taxes applicables en sus;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."  
(Voir Annexe "D").

**#2010-06-120**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DES RAPPORTS DE L'INSPECTRICE RÉGIONALE EN DATE DU 10 JUIN 2010**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 10 juin 2010".  
(Voir Annexe "E")

**AVIS DE MOTION**

**REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NO 04-2002 ET SES AMENDEMENTS**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

"Que lors d'une séance ultérieure du conseil de la MRC de Sept-Rivières, sera présenté pour adoption, un règlement remplaçant le règlement No 04-2002 et ses amendements".

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 1 Demande d'une citoyenne pour compléter le lignage sur une distance de 1.7km du chemin d'accès menant au Lac Daigle. La demande sera étudiée par la direction générale.

**#2010-06-121**

**LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Lorraine Dubuc-Johnson,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 15 juin 2010 soit et est levée à 16 h 52."

Signé

\_\_\_\_\_  
Laurence Méthot  
Préfet et mairesse, Ville de Port-Cartier

Signé

\_\_\_\_\_  
Alain Lapierre  
Directeur général et secrétaire trésorier